

Sommaire du mémoire présenté à Industrie Canada dans le cadre de la consultation publique sur les restrictions imposées aux investissements étrangers dans le secteur des télécommunications

Les sept associations signataires¹ du mémoire sont opposées au projet de réforme du gouvernement canadien présenté dans le document de consultation de juin 2010 intitulé *Ouvrir les portes du Canada à l'investissement étranger dans les télécommunications: options de réforme* (le Document de consultation de juin 2010), visant à ouvrir davantage le secteur des télécommunications aux investissements étrangers. Les signataires du mémoire veulent le maintien des restrictions actuellement en vigueur.

Au Canada, l'intégration horizontale, l'intégration verticale, la propriété croisée, les conglomérats, ont amené un niveau de concentration de la propriété sans précédent et ont réuni les télécommunications et la radiodiffusion, de telle sorte qu'ils forment désormais un seul secteur et offrent maintenant, souvent en concurrence, les mêmes services. Les entreprises de télécommunications et de radiodiffusion sont désormais toutes des véhicules de diffusion et de distribution des œuvres de nos créateurs, de nos artistes et de nos producteurs.

De plus, en raison de cette convergence, laisser le contrôle des entreprises de télécommunications ouvert aux non-Canadiens entraîne nécessairement l'abandon du contrôle canadien sur les entreprises de radiodiffusion, ce qui affecterait par conséquent la production des œuvres culturelles canadiennes ainsi que l'accès du public canadien à ces œuvres. La convergence impose de traiter ensemble et de façon indissociable les entreprises de télécommunications, les entreprises de radiodiffusion et les entreprises du secteur culture.

Aussi, contrairement à ce que prétend le gouvernement dans son document de consultation, les signataires s'interrogent sur le réel besoin de capitaux étrangers de l'industrie des télécommunications. En effet, l'actuel cadre réglementaire prévoit déjà des possibilités pour l'investissement étranger, qui demeurent à ce jour peu utilisées. Les récents résultats financiers nous rassurent quant à l'excellente performance du secteur canadien des télécommunications, qui génère des revenus de 41 milliards en 2009, et dont la composante sans fil atteint un BAIIDA² de 43,1 % pour 2009.

¹ Il s'agit de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ),

l'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC) et l'Union des artistes (UDA).

² Le BAIIDA est le bénéfice avant impôts, interest, dépréciation et amortissement.



Un régime de soi-disant ouverture du secteur canadien des télécommunications ne ferait que transformer les entreprises installées au Canada, en relais pour la diffusion des productions étrangères, et en succursales de sociétés étrangères. Il en résulterait pour les Canadiens, la perte d'une grande partie des postes de haute direction, des postes stratégiques ainsi que des talents créatifs et des emplois techniques, de même qu'un recul de l'expertise canadienne dans le domaine de la programmation ainsi que des technologies liées à une industrie de création, de diffusion et de transmission.

La propriété étrangère des entreprises de télécommunications et de radiodiffusion est non seulement limitée au Canada, mais également au Mexique et en Corée du Sud. Elle est même restreinte aux États-Unis au moyen de mécanismes réglementaires encore plus stricts. La situation du Canada, comme celle du Mexique ou de la Corée du Sud, est celle d'un pays fortement exposé à l'influence d'un voisin doté d'une industrie des médias envahissante et c'est par la préservation des conditions actuelles, que le Canada sera en mesure de garantir un réel accès aux créations des Canadiens.

Quant aux défis représentés par la desserte en matière de télécommunications, des régions éloignées ou peu densément peuplées, personne n'a pu démontrer à ce jour en quoi l'abandon du contrôle canadien serait de nature à aider à relever ces défis. Bien au contraire, les entreprises étrangères n'ont pas d'intérêt à y investir en raison du manque de rentabilité. Les investisseurs étrangers risquent d'être tentés d'augmenter la concurrence seulement au bénéfice des grands centres. C'est d'ailleurs le choix qu'ont fait pour l'instant de nouveaux entrants canadiens dans le sans-fil, comme Wind Mobile et Mobilicity, soit d'investir exclusivement les zones urbaines. Le gouvernement l'a d'ailleurs compris puisqu'il vient de mettre en place un programme de subventions permettant de financer le déploiement des infrastructures nécessaires dans les zones non desservies.

Il serait souhaitable de laisser à l'industrie et aux consommateurs canadiens, le temps d'évaluer les impacts découlant de l'arrivée de nouveaux joueurs canadiens sur le marché, avant d'introduire d'autres changements. Laissons à l'industrie canadienne le temps de consolider ses acquis.

Le gouvernement n'aura rien accompli, si pour augmenter le nombre d'utilisateurs Internet parmi les Canadiens, ou dans l'espoir d'offrir une tarification encore plus avantageuse à l'ensemble des Canadiens, il le fait au détriment d'industries, dont les industries culturelles canadiennes, qui sont elles aussi créatrices d'emplois. Les entreprises du secteur des industries culturelles-radiodiffusion-télécommunications déterminent ce que les Canadiens verront et écouteront. À ce seul égard, cela devrait disposer de la plupart des arguments mis de l'avant en faveur de l'abandon des mesures tendant à garantir la maîtrise canadienne effective des réseaux de transmission opérant au Canada.



ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE
FILMS ET DE
TÉLÉVISION DU
QUÉBEC

ARRQ
ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

SARTEC

SOCAN
Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique
Society of Composers, Authors and
Music Publishers of Canada

sodrac UDA

Les associations signataires

ADISQ

Fondée en 1978, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), association professionnelle, regroupe aujourd'hui plus de 250 entreprises oeuvrant directement ou indirectement dans les secteurs de la production de disques, de spectacles et de vidéos. Elle gère la participation de ses membres aux foires internationales comme le Midem et produit le Gala de l'ADISQ. L'Association représente les intérêts de ses membres sur les questions relatives aux politiques de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, le financement de cette industrie, la défense des droits des producteurs et la réglementation de la radiodiffusion. Elle est aussi active dans les négociations et la gestion des ententes collectives avec les associations d'artistes reconnues.

www.adisq.com

APFTQ

L'Association de producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) regroupe plus de 130 entreprises québécoises de production indépendante oeuvrant en cinéma et en télévision, et plus de 60 membres individuels, gestionnaires de production. L'association représente ses membres auprès des gouvernements et des autres intervenants de l'industrie. Elle négocie toutes les ententes collectives avec les associations d'artistes et de techniciens. À chaque année, l'APFTQ publie une étude économique et organise un congrès ouvert à l'industrie.

www.apftq.qc.ca

ARRQ

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) s'emploie à la défense et au développement des intérêts professionnels, économiques, culturels, sociaux et moraux de ses membres. L'ARRQ est reconnue en vertu des lois provinciale et fédérale sur le statut de l'artiste et a pour mandat de représenter les réalisateurs dans toute occasion et dans tout dossier. L'ARRQ regroupe plus de 600 réalisateurs et réalisatrices oeuvrant principalement en langue française.

www.arrq.qc.ca



SARTEC

La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) est un syndicat professionnel regroupant plus de 1 200 membres oeuvrant dans le secteur audiovisuel. Reconnue en vertu des lois provinciale (1989) et fédérale (1996) sur le statut de l'artiste, la SARTEC est signataire d'ententes collectives avec l'Association des producteurs de film et de télévision du Québec, la Société Radio-Canada, le Groupe TVA, l'Office national du film, TQS, Télé-Québec, TVOntario et TV5. La SARTEC est membre de l'Affiliation internationale des guildes d'auteurs (IAWG) et de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC).

www.sartec.qc.ca

SOCAN

La SOCAN est l'organisation canadienne de gestion collective des droits d'auteur qui administre la communication et l'exécution des œuvres musicales. Son rôle est de gérer ces droits au nom de ses 99,000 membres (compositeurs, paroliers, auteurs-compositeurs et leurs éditeurs), ainsi que ceux des membres de ses organisations affiliées internationales, en émettant des licences pour l'utilisation de leur musique au Canada. Les sommes perçues sont distribuées à ses membres et aux organisations affiliées internationales sous forme de redevances. La SOCAN distribue également à ses membres les redevances qu'elle reçoit des organisations affiliées internationales pour l'utilisation de leur musique à travers le monde. La SOCAN a des bureaux à Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton et Dartmouth.

www.socan.ca



SODRAC

La Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC) est une société de gestion collective de droit créée en 1985 et titulaire du droit de reproduction de plus de 6 000 membres canadiens auteurs, compositeurs et éditeurs d'œuvres musicales et le représentant exclusif au Canada du répertoire musical de plus de 100 pays ou territoires. Elle gère également en arts visuels et métiers d'art, les droits d'auteur d'un important ensemble de créateurs. SODRAC constitue donc un guichet unique de libération de droit permettant un accès aisé à son répertoire à travers toutes les plateformes d'exploitation dans le but de rétribuer équitablement le travail de ses membres. La SODRAC est membre de la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP), du Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM), de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC) et du Conseil International des Auteurs des Arts Graphiques et Plastiques (CIAGP).

www.sodrac.com

UDA

Fondée en 1937, l'Union des artistes est un syndicat professionnel représentant les artistes œuvrant en français, partout au Canada. Plus de 7 500 membres actifs et 4 350 membres stagiaires en font partie. L'UDA a pour mission l'identification, l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux des artistes. Elle gère aujourd'hui une cinquantaine d'ententes collectives couvrant les secteurs des annonces commerciales, du cinéma, du disque, du doublage, de la scène et de la télévision.

www.uniondesartistes.com

